

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 114 (1981)
Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des Bernischen Lehrervereins
114. Jahrgang. Bern, 29. Mai 1981

Organe de la Société des enseignants bernois
114^e année. Berne, 29 mai 1981

† Rudolf Meer

Am 4. Mai verabschiedete sich unsere 93. Promotion zusammen mit einer grossen Trauergemeinde in der Berner Nydeggkirche von dem in den letzten Apriltagen verstorbenen Kameraden Rudolf Meer.



Am 6. Februar 1912 in der Länggasse geboren, besuchte er die dortige Primarschule und anschliessend die Sekundarschule Munzinger. Im Frühjahr 1928 trat er ins Staatliche Lehrerseminar Hofwil-Bern ein und wurde 1932 patentiert. Die Seminarklasse, der er zugeteilt wurde, war geistig recht rege und pflegte die mannigfaltigsten Interessen. Es kam zu angeregten Diskussionen, teilweise mit grossem Eifer geführt, an denen sich Rudolf Meer oft beteiligte. Sein Vater hatte sich durch jahrzehntelange harte Arbeit ein Eigenheim, Stellung und führende Position innerhalb der Arbeiterschaft erworben und war als sozialdemokratischer Stadt- und Grossrat auch politisch aktiv. Dies prägte auch die Gesinnung seines Sohnes, und mit einem gewissen Stolz bekannte sich Rudolf als Arbeitersohn. Dabei waren es nicht vor allem die intellektuell-spekulativen Bereiche, die sein Interesse weckten, sondern vielmehr praktische Fragen, wie sie in seiner nächsten Umgebung auftauchten. Dies zeigte sich sogleich, als er nach einem Jahr von Stellvertretungen in Wolfisberg bei Wiedlisbach seine erste definitive Stelle antrat. Körperliche Ertüchtigung und ein gesunder Sport gehörten zu seinen Anliegen. Er hat ja dann später als eidgenössischer Inspektor von «Jugend und Sport» nahezu seine ganze Freizeit geopfert für Inspektionsfahrten vom Laufental bis ins Oberland. In Wolfisberg hatte er seine Lebensgefährtin Irene Mamie kennen gelernt, mit der er 1937 die Ehe schloss. Ein Jahr später liess er sich in die Stadt Bern an die Matte-Schule wählen, wo er während 18 Jahren

unterrichtete. Als in den letzten Vorkriegsjahren die Bedrohung von Freiheit und Menschlichkeit immer krasser sichtbar wurde, wusste er, wo jetzt sein Platz war: er wurde Unteroffizier, später Offizier. 1949 bezog er sein Eigenheim an der Biderstrasse, hart an der Stadtgrenze in Ostermündigen, und 1956 vollzog er seinen letzten Schulwechsel in die Schosshalde, wo er zum Oberlehrer-Stellvertreter gewählt wurde. Eine grosse Zahl weiterer Verpflichtungen warteten auf ihn: Während 12 Jahren verwaltete er das Kirchgemeindehaus Burgfeld, ein Mehrzweck-Zentrum für Freizeitgestaltung, Sitzungen usw., und die Kirchgemeinde Nydegg beanspruchte seine Dienste als Kirchgemeinderat. Wie nun der Zeitpunkt der Pensionierung näher rückte und damit die Aussicht auf Entlastung von Pflichten, stellte sich unversehens ein heimtückisches Leiden ein. Eine anscheinend gut verlaufene erste Operation schien Optimismus zu rechtfertigen, aber nach wenigen Jahren traten Komplikationen auf. Neue Spitalaufenthalte wurden nötig, neue Operationen. Vor zwei Jahren hat Rudolf Meer zusammen mit seiner Gattin an einer Griechenlandreise der Promotion teilgenommen. Wir andern hatten keine Ahnung von dem, was er dabei durchzustehen hatte, nicht ein Wort der Klage kam über seine Lippen, ja, er war zu heiterem Scherz und Unterhaltung aufgelegt. Dann aber ergriff die Erkrankung ein Organ nach dem andern mit voller Unerbittlichkeit. Was ihm hier an Mut und Standhaftigkeit abgefordert wurde, ist für einen Aussenstehenden nicht zu ermessen. Wie er es gewünscht hatte, – denn es blieb ihm nicht verborgen, wie es um ihn stand, – konnte er die letzten Wochen zuhause verbringen. Sein Heim, seine Frau und die drei Töchter hatten ihm eh und je eine Stätte der Geborgenheit bedeutet.

Alle, die ihn näher gekannt haben, vor allem auch die Angehörigen der 93. Promotion, werden Rudolf Meer in seiner umgänglich-freundschaftlichen und entschlossenen zupackenden Art in ihrer Erinnerung behalten.

R. S.

Inhalt – Sommaire

† Rudolf Meer	173
SIPRI-Informationen	174
Kursausschreibungen	174
3. Semesterkurs 1980/1981	175
Lohnersatzkasse für bernische Mittellehrer	175
Kindergärtnerinnenverein	175
«Tschou zäme!»	176
Sonderausstellung im Schloss Oberhofen	176
Informations SIPRI	179
Révision partielle de la loi bernoise sur l'Université ..	179
Centre de perfectionnement du corps enseignant	180
Communications du Secrétariat	181

An die Lehrerschaft des Kantons Bern

Es könnten der staatlichen Schule neue Impulse gegeben werden. Benutzt deshalb die Gelegenheit zur Mitarbeit. Näheres steht im Amtlichen Schulblatt Nr. 5 vom 31. März 1981.

Der kantonale Beauftragte: *René Lén*

«Lernziele der Primarschule» (Teilprojekt 1)

Hier gilt es vor allem abzuklären, welchen Einfluss die Einführung des Fremdsprachenunterrichts auf die Belastung des Primarschülers hat. Es sind aber auch andere Untersuchungen über die Belastung des Primarschülers möglich.

«Funktionen und Formen der Schülerbeurteilung» (Teilprojekt 2)

Hier wird es im wesentlichen darum gehen, die gewohnten Formen der Schülerbeurteilung und Notengebung und das damit verbundene Problem der Selektion zu analysieren und aufzuarbeiten. Es werden vor allem auch neue Formen der Schülerbeurteilung und Notengebung zu erarbeiten und praktisch zu erproben sein.

«Problem der Einschulung» (Teilprojekt 3)

Unterstufenlehrerinnen sollen zusammen mit Kindergärtnerinnen eine Didaktik und Methodik des Anfangsunterrichts entwickeln, die auch Lern-, Arbeits- und Spielformen des Kindergartens einbezieht. Es werden konkrete Unterrichtsbeispiele für die 1. Klassen zu erarbeiten und zu erproben sein, die dann aufgrund der gemachten Erfahrungen überarbeitet werden sollen.

«Zusammenarbeit Schule-Elternhaus» (Teilprojekt 4)

Formen von Kontakten und Zusammenarbeit zwischen Schule und Elternhaus sind zu erproben und auszuwerten.

Für die Bearbeitung dieser Themenbereiche suchen wir in beiden Kantonsteilen je 2 bis 3 SIPRI-Kontaktsschulen.

Rückmeldetalon

- ☐ Wir interessieren uns unter Umständen für die Mitarbeit am SIPRI-Projekt und möchten daher *mehr Informationen* darüber erhalten.
- ☐ Wir sind an einer Mitarbeit am SIPRI-Projekt sehr interessiert und wünschen daher ein (unverbindliches) Kontaktgespräch.

Bevorzugte(s) Teilprojekt(e)

- ☐ «Lernziele der Primarschule»
- ☐ «Schülerbeurteilung und Notengebung»
- ☐ «Problem der Einschulung»
- ☐ «Zusammenarbeit Schule-Elternhaus»

Schulgemeinde/Schulhaus:

Kontaktadresse

Name, Vorname:

Schuladresse:

Telefon:

Bitte bis spätestens 15. Juni 1981 zurücksenden an: Erziehungsdirektion des Kantons Bern, Abteilung Unterricht, Projekt SIPRI, Sulgeneckstrasse 70, 3005 Bern.



Kursausschreibungen

In den folgenden Kursen sind noch Plätze frei. Nähere Angaben sind im Lehrerfortbildungs-Programmheft unter der entsprechenden Kursnummer zu finden. Bitte beachten Sie die Anmeldeadresse (die Kurse sind durch verschiedene Stellen organisiert).

Sommerferienkurse

Selbsterfahrungsseminar/Nr. 16.1.25

Magglingen, Montag, 6. Juli, bis Freitag, 10. Juli 1981, 5 Tage.

Bewegung, Zeichnen, Malen, Formen/Nr. 16.4.12

Konolfingen, Schloss Hünigen, 5. bis 11. Juli 1981, 1 Woche.

Umsetzen von Lesebuchtexten in Bewegung und Darstellung im Schulzimmer/Nr. 16.7.15

Gümligen, Montag, 6. Juli, bis Mittwoch, 8. Juli 1981, 3 Tage.

Französisch für Fortgeschrittene/Nr. 16.8.1

Bern, Montag, 3. August, bis Donnerstag, 6. August 1981, 4 Tage.

Wahrscheinlichkeitsrechnung/Statistik II/Nr. 16.9.29

Bern, Dienstag, 4. August, bis Donnerstag, 6. August 1981, 3 Tage.

Alpenblumen und ihre Umwelt/Nr. 16.11.2

Schynige Platte, 3.-7. August 1981, 1 Woche.

Ferienkurs: Basiskurs Schulmusik Unterstufe Nr. 16.13.18

Langnau, Sonntagabend, 5. Juli, bis Freitagnachmittag, 10. Juli 1981.

Fortbildungskurs Kartonagearbeiten/Nr. 16.15.18

Konolfingen, 27.-31. Juli 1981, 1 Woche.

Bau einfacher Musikinstrumente/Nr. 16.15.28

Raum Bern, 3.-7. August 1981, 1 Woche.

Kurse zwischen Sommer- und Herbstferien

Lyrik im Deutschunterricht/Nr. 16.7.16

Bern, je Montag, ab 10. August 1981, 17.30-20.30 Uhr, 6mal 3 Stunden.

Franz. Lieder kennen und singen lernen Nr. 16.8.20
Bern, 19., 26. August, und 2. September 1981, 3mal 2
Stunden.

Geometrikurs für Sekundarlehrer/-innen: Einführung
ins Lehrmittel Geometrie 2/Nr. 16.9.12

Bern, je Freitag, 21., 28. August, und 4. September 1981,
14-17.30 Uhr, 3mal 3½ Stunden.

Geometrie II/Nr. 16.9.24

Bern, ab Montag, 17. August 1981, 17.45-20.45 Uhr,
6mal 3 Stunden.

Wahrscheinlichkeitsrechnung/Statistik I/Nr. 16.9.26

Bern, ab Dienstag, 11. August 1981, 16.15-19.15 Uhr,
6mal 3 Stunden.

Lebendiger Staatskundeunterricht mit Hilfe von Plan-
spielen/Nr. 16.10.25

Bern, Samstag, 12. September, 8.30-17 Uhr und Mitt-
woch, 16. September 1981, 16.30-20 Uhr. Vorbespre-
chung: 12. August 1981, 17.30-19 Uhr.

Herbstferienkurs

Kurzsprachaufenthalt für Englischlehrer/Nr. 16.8.27

Folkestone, 28. September, bis 9. Oktober 1981, 2 Wo-
chen.

Im folgenden Kurs sind noch Plätze frei:

Geographie Australiens – Landschaft und Leben
(Kurs 16.10.22)

Der Stoff wird im Hinblick auf eine unmittelbare An-
wendung im Unterricht aufgearbeitet, mit Filmen, Dias/
Bildern, Tondokumenten, Arbeitsblättern und -unter-
lagen.

Kursdaten: Je Freitag, 14., 21., 28. August, 4. und 11.
September 1981, 17-19 Uhr. Sekundarschule Utzenstorf.

Kursleitung: Hans-Paul Flückiger, Utzenstorf.

*Anmeldungen bis Ende Juni an Ernst Rüfenacht, Hasleraim,
3415 Hasle-Rüegsau.*

3. Semesterkurs 1980/81

Bereits gehört der 3. Semesterkurs 80/81 der Vergangen-
heit an. Für 26 dankbare Teilnehmerinnen und Teil-
nehmer aber gewinnen mit dem Schulalltag die interes-
santen Begegnungen, Gespräche und praktischen Tätig-
keiten erst richtig an Bedeutung. Wir alle haben ein
überaus abwechslungsreiches Halbjahr im Gümligen-
moos verbracht, und unsere initiativen Mitarbeiter aus
dem Raum Biel-Bern-Turbach haben alles daran ge-
setzt, uns einen wertvollen Fortbildungskurs gestalten
zu helfen.

Wir erlebten viel und taten einiges. Neben dem Dar-
stellen grösserer Zusammenhänge zum Thema Alter-
nativschulen (Schule – Kind – Familie – Gesellschaft –
Leistung – Drogen in der Schule usw.) haben wir auch
den vier V Beachtung geschenkt: Video, Vernissage
zum Wahlfach Zeichnen, Vierzehn Tage Spezialprojekt,
Viele Kopien. Das sichtbare Produkt unserer Arbeit
bilden die vielen Ordner, die im Schulhaus Gümligen
aufbewahrt werden.

Unser herzlicher Dank gilt dem umsichtigen Leiterteam
Irène Gäumann und Hans Joss, den ständigen Mit-
streitern Urs Meier und Marcel Sonderegger sowie allen
unermüdlichen Wahlfach-Dozenten. Bei dieser Gelegen-
heit möchten wir auch den Verantwortlichen auf der
Zentralstelle für Lehrerfortbildung und auf der Erzie-
hungsdirektion bestens dafür danken, dass sie uns dieses
halbe Jahr ermöglicht haben.

Für den 3. Semesterkurs: *Hansueli Buri*

Lohnersatzkasse für bernische Mittellehrer

Die 83. Hauptversammlung unserer Kasse am 16. Mai
in der «Inneren Enge» in Bern war – verglichen mit
anderen Jahren – recht gut besucht.

Jahresrechnung und -bericht wurden diskussionslos
genehmigt. Die Prämien bleiben unverändert: Sekundar-
lehrer zahlen Fr. 30.–, Gymnasial- und Berufsschullehrer
Fr. 35.–; die Zusatzversicherung der Vorsteherentschä-
digung kostet Fr. 5.–

Die Anwesenden billigten den Antrag des Vorstands,
demnächst unsere Mitglieder in einer Uiabstimmung
über eine Teilrevision der Statuten befinden zu lassen.
Diese Änderung bezweckt:

1. Aufnahme provisorisch gewählter Kolleginnen und
Kollegen;
2. Einheitsprämie, also Abschaffung der bisherigen
Prämienabstufung;
3. Aufhebung der Zusatzversicherung für die Ent-
schädigung des Vorstehers und der Träger anderer
Funktionen.

Anstelle des zurückgetretenen Roger Fiechter, Saint-
Imier, wurde neu in den Vorstand gewählt: Denis
Gerber, Sekundarlehrer, Saint-Imier.

Edith Nussbaum

Kindergärtnerinnenverein

Hauptversammlung vom 15. Mai

Mehr als zweihundert Mitglieder haben am 15. Mai im
Berner Bürenpark die Hauptversammlung des Kinder-
gärtnerinnenvereins des Kantons Bern besucht. Im
Zentrum der von Ruth Wiedmer-Lang souverän
präsierten Tagung standen Rechenschaftsberichte und
Tätigkeitsprogramm des Vereins sowie Informationen
über die Vorarbeiten zum Kindergartengesetz.

Mit dem Jahresbericht erfolgte eine erste Orientierung
über die Arbeit des Vorstandes. Die Stellungnahme zum
Entwurf des Kindergartengesetzes, die Reorganisation
des Fortbildungswesens und die Bestrebungen um eine
bessere Zusammenarbeit zwischen Kindergarten- und
Schulstufe können als die wichtigsten Punkte der
letztjährigen Vereinstätigkeit hervorgehoben werden.
Die Präsidentin forderte die Kindergärtnerinnen auf, am
ganzen Schulwesen aktiv teilzunehmen und sich nicht
nur auf kindergartenspezifische Anliegen und Pro-
bleme zu konzentrieren: «Wir dürfen uns nicht ab-
kapseln und müssen den Kontakt mit andern Lehrer-
stufen und den Vertretern anderer Kantone immer
wieder bewusst suchen».

Auf grosses Interesse stiessen auch die Ausführungen von Frau Elisabeth von Känel-Béraud, welche als Mitglied der von der Erziehungsdirektion eingesetzten Arbeitsgruppe über die weitere Bearbeitung des Gesetzesentwurfs berichtete. Mit Genugtuung hörten die Anwesenden, dass die wichtigsten Forderungen und Anregungen der Kindergärtnerinnen bei der Verarbeitung der Vernehmlassung berücksichtigt worden seien. Frau von Känel gab jedoch zu bedenken, dass endgültige Entscheide über den Inhalt des Kindergartengesetzes erst mit der grossrätlichen Behandlung erfolgen werden.

Die Bemühungen um eine heilpädagogische Ausbildung für Kindergärtnerinnen im Kanton Bern, die Aufnahme des Kindergärtnerinnen-Vereins in den Bernischen Lehrerverein, eine bessere Vertretung der kindergartenspezifischen Anliegen in den bestehenden Fortbildungsorganisationen und die Interessevertretung bei den Arbeiten um das Kindergartengesetz werden den Vorstand in der nächsten Zeit beschäftigen.

Im zweiten Teil der Tagung stellte der Werklehrer Tibor Ehler verschiedene aus wertlosem Verbrauchsmaterial hergestellte Musikinstrumente vor. Seine unterhaltende musikalische Darbietung vermochte den anwesenden Kindergärtnerinnen viele Anregungen für ihre Arbeit im Kindergarten zu geben.

Katharina Nuspliger-Brand

«Tschou zäme!»

«Die Leute rühmten mich, wie ich ein Fleissiger sei, und die Sach chömm gut, sie hättets nit glaubt, weder wohl freyne sei ich. Das hatte ich mir allerdings in den zwei letzten Wintern angewöhnt, um mich wert zu machen, und fuhr fort in der Meinung, ich könne es mit der Liebe machen zuerst. Wenn dann die Kinder an mich gewöhnt seien, so könne ich immer noch mit dem Ernst anfangen, wenn es dann noch nötig sei. Die Kinder hatten mich nicht ungern, aber kein Kind, und besonders ein roh erzogenes Kind, wird aus purer, lauterer Liebe gehorchen, wird nicht auf einmal seinen Willen unterordnen, den es sonst frei walten lässt. Die Liebe wirkt nur da Gehorsam, wo sie mit Achtung begleitet ist, und diese Achtung muss errungen werden

dadurch, dass das Kind fühlt, ein höherer, kräftigerer, stätigerer Wille stehe dem seinen entgegen, dieser Wille lasse sich nicht blenden, nicht umgehen, nicht einschläfern, sondern er sei gleich fest und bestimmt am Morgen wie am Abend. Da wird das Kind sich beugen, und kann man Liebe erzeugen zur Achtung, so wird erst der Gehorsam ein freiwilliger, freudiger. Als ich später Ordnung schaffen wollte, weil nicht mehr dabei-zusein war, und die Rute und Stecken brauchte, da wirkte es nichts mehr, als dass ich bei den Kindern das Gefühl erzeugte, es geschehe ihnen unrecht und ich hätte nicht das Recht, ihnen etwas zu tun...»

Diese Worte stammen von Jeremias Gotthelf, zu lesen in «Leiden und Freuden eines Schulmeisters». Sind sie nicht gerade jetzt höchst aktuell, wo viele junge Eltern und Lehrer durch falschverstandene «Freiheit in der Erziehung» verunsichert sind?

Kürzlich begrüsst eine Lehramtskandidatin die Schulklasse mit einem burschikosen «Tschou zäme!».

Im Verlaufe des Vormittags entglitt ihr die Klasse zusehends, und am Mittag herrschte ein allgemeines Durcheinander. Niemand hörte mehr auf das Händeklatschen und die fast hysterischen Rufe der Lehrerin. Da war nichts mehr von «Tschou zäme!».

Hätte ich doch bei der Lektionenbesprechung den 140-jährigen Gotthelf-Text zur Hand gehabt!

K. Walther, Liebefeld

Sonderausstellung im Schloss Oberhofen

Schloss Oberhofen am Thunersee, das Filialmuseum des Historischen Museums Bern, mit Bernischen Intérieurs vom Mittelalter bis ins 18. Jahrhundert, wird diesen Sommer in seinem Bibliotheksraum eine kleine Sonderausstellung präsentieren. Es handelt sich um bernische und ausländische *Wappenbücher des 17.-19. Jahrhunderts*. Diese teils gedruckten, teils aber auch handgemalten Bücher stammen aus einer Berner Privatsammlung und sind mit einigen Bänden aus der Bibliothek des Historischen Museums Bern ergänzt worden.

Schloss Oberhofen ist geöffnet bis 11. Oktober 1981, jeweils Montag 14-17 Uhr. Dienstag bis Sonntag 10-12, 14-17 Uhr. Der Park ist zugänglich: Montag 14-18 Uhr, Dienstag bis Sonntag 9.30-12, 14-18 Uhr.

L'Ecole bernoise

S Informations SIPRI

Au corps enseignant du canton de Berne

Vous savez qu'on pourrait donner une nouvelle impulsion à l'école publique. Saisissez donc l'occasion d'y contribuer. A ce sujet, la «Feuille officielle scolaire» N° 7 du 29 mai 1981 vous fournira tous les renseignements nécessaires.

Le délégué cantonal: René Leu

Objectifs pédagogiques de l'école primaire (premier projet partiel)

Il convient tout d'abord d'examiner l'influence qu'aura l'enseignement des langues vivantes sur le programme de l'élève au degré primaire. D'autres investigations relatives au même objet sont encore possibles.

Fonctions et formes d'appréciation des élèves (deuxième projet partiel)

Il faudra essentiellement analyser les formes habituelles d'appréciation des élèves, l'attribution des notes, le problème de sélection qui en découle et les réajuster.

De nouvelles formes d'appréciation des élèves et d'attribution des notes seront avant tout élaborées et expérimentées pratiquement.

Problèmes de la scolarisation (troisième projet partiel)

Les institutrices du degré inférieur et les maîtresses d'école enfantine s'appliqueront à développer une didactique et une méthodologie des enseignements du degré préscolaire et du degré inférieur qui comprendra aussi les formes de la pédagogie, de la didactique et des jeux en usage dans les écoles enfantines. On mettra au point des exemples concrets d'enseignement pour les premières classes. Ils seront expérimentés et corrigés en fonction des expériences faites.

Collaboration école-parents (quatrième projet partiel)

Des expériences portant sur des formes de contact et de collaboration de l'école avec les parents doivent être faites et interprétées.

Pour mener ces travaux à bien nous cherchons deux à trois écoles de contact SIPRI dans chaque région linguistique du canton.

Bulletin d'inscription

- ☐ Selon les circonstances, nous nous intéressons au projet SIPRI et désirons de plus amples renseignements.
- ☐ Nous sommes particulièrement intéressés au projet SIPRI et demandons un premier contact sans engagement.

Projet(s) partiel(s) préféré(s)

- ☐ Objectifs pédagogiques de l'école primaire
- ☐ Appréciation des élèves et attribution des notes
- ☐ Problème de la scolarisation
- ☐ Collaboration école-parents

Commune scolaire/Ecole:

Adresse de contact

Nom, prénom:

Adresse de l'école:

Téléphone:

A retourner jusqu'au 15 juin 1981 au plus tard à la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Service de l'enseignement, Projet SIPRI, Sulgeneckstrasse 70, 3005 Berne.

Révision partielle de la loi bernoise sur l'Université

On renonce au numerus clausus

Le gouvernement du canton de Berne a, par arrêté du 25 mars 1981 et sur la proposition de la Direction de l'instruction publique, transmis au Grand Conseil un projet concernant la révision partielle de la loi cantonale sur l'Université. Les travaux préliminaires ont nécessité

presque trois ans. Les organes de l'Université ont eu l'occasion de participer à l'élaboration du projet de révision. La grande majorité d'entre eux ont donné leur adhésion à cette refonte de la loi sur l'Université. Seuls les représentants officiels des étudiants n'ont pas pu se rallier à la voie choisie et ont décidé de lancer une initiative. En revanche, la consultation menée dans le cadre de l'administration et les avis recueillis à l'Université même ont donné des résultats aussi favorables les uns que les autres. Il est fort probable que le Grand Conseil instituera, au cours de la session de printemps, une commission parlementaire chargée d'examiner ce projet. La révision proposée présente quelques points marquants. On a voulu, avant tout, améliorer l'organisation de l'Université et les structures de sa direction. Le but visé est double: donner à la haute école des moyens plus étendus de s'organiser elle-même et mieux tracer les limites de l'autonomie dont elle jouit.

Il est à noter que les attributions et les tâches des organes de l'Etat ont également été mieux définies. Il est prévu de donner aux étudiants et aux membres du corps universitaire intermédiaire des droits de participation qui revêtiront la forme de droits de participer au processus des décisions – tout au moins de celles qui concernent l'Université. Le droit disciplinaire a, en outre, été adapté à la jurisprudence du Tribunal fédéral. Il convient de relever qu'en raison de l'orientation prise, ces tout derniers temps, par la collaboration intercantonale dans le domaine des universités, on a entièrement renoncé à intégrer à la loi des dispositions permettant d'introduire un jour le numerus clausus. Pour le reste, d'importantes parties de la loi – à savoir la mission confiée à l'Université, l'organisation du corps professoral et des facultés, les rapports fondamentaux entre l'Université et l'Etat et l'affiliation obligatoire des étudiants – ont été reprises sans changement. Les autorités ont bon espoir que les organes politiques appelés à délibérer de ce projet lui accorderont leur appui. *Oid*

Centre de perfectionnement du corps enseignant

Cours et manifestations du mois de juillet 1981

6.1. (5.64)

Flore des Cévennes (cours placé sous l'égide du CPS). MM. B. Garonne et E. Grossenbacher. 6 au 10 juillet au Col de Perjuret.

6.2

Flore et végétation du Haut-Val-de-Réchy (Valais) (cours organisé en collaboration avec le CPS). MM. J.-L. Richard et E. Grossenbacher. 27 au 31 juillet au Crêt-du-Midi (au-dessus de Vercorin).

6.12.3

Dessin et photographie dans le Midi de la France (cours placé sous l'égide du CPS). MM. D. Wyss et N. Carnal. 6 au 11 juillet à Montagnac (Gard).

6.12.4 (5.106.3)

Laboratoire couleur (cours placé sous l'égide du CPS). M. J.-P. Berthoud. 6 au 11 juillet à Bienne.

6.12.5

Jeux et danses expressives. M^{lle} D. Vuilleumier. 6 au 11 juillet à Bienne.

Travail sur bois (SJTMRs). M. J.-Ch. Munier. 6 au 31 juillet à Tramelan et à Bienne.

Tennis et activités annexes (IEP, AEPSJB). Deux professeurs de tennis. 6 au 10 juillet aux Reussilles.

Le directeur: W. Jeanneret

Mitteilungen des Sekretariates

Extrait des délibérations du Comité cantonal de la SEB

Séance du mercredi 29 avril 1981
Présidence: Ulrich Thomann

C'est avec gratitude que le Comité cantonal de la Société des enseignants bernois prend connaissance de la décision du Conseil exécutif d'augmenter à 15 000 francs la subvention de l'Etat à notre home pour étudiants. Il se réjouit également de la mise en vigueur des nouvelles dispositions de la loi et du décret sur les traitements ainsi que de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois. Il relève en particulier que les enseignants qui ont été mis à la retraite entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 1981 bénéficient de la même réglementation que les membres du personnel de l'Etat. (La rente est versée en fonction du nouveau traitement assuré à partir du 1^{er} avril 1981.) Le personnel de la CACEB, de l'Office du personnel et du Secrétariat ont dû accomplir de nombreuses heures supplémentaires afin de mener à bien les travaux indispensables au versement des nouveaux traitements. Ulrich Thomann les remercie au nom de tout le corps enseignant.

Il souligne enfin le maigre succès recueilli jusqu'à ce jour en ce qui concerne la collaboration des écoles au projet SIPRI. Ce sont les organisations d'enseignants qui ont demandé l'examen de la situation de l'école primaire et qui ont approuvé les structures du projet. Les programmes bernois ont été élaborés en commun au sein de la Commission paritaire SEB/DIP. Ils concernent des problèmes scolaires réels et concrets susceptibles d'améliorations. Une fois encore, le président invite les enseignants à collaborer à des projets qui les touchent directement.

Grand Conseil

Les affaires scolaires de la session de mai ne provoquent pas de grande discussion dans le Comité cantonal. Il a déjà eu l'occasion de prendre position sur les plus importantes. La SEB trouve qu'il est juste que le peuple soit appelé à décider du déplacement du début de l'année scolaire. Elle est convaincue que le 1^{er} août n'occasionnera aucun inconvénient du point de vue pédagogique. Elle souhaite que les propositions soient approuvées dans l'intérêt des élèves et de l'administration scolaire concernés par le manque de coordination, ainsi que pour des raisons politiques. La SEB recommande également l'aide de l'Etat à la transformation de l'Ecole normale privée de Muristalden, transformation rendue nécessaire par la réforme de la formation. Les opinions divergent en ce qui concerne la motion Gigon qui

Communications du Secrétariat

exige que «l'interrogatoire aux fins d'enquête d'un enfant en âge scolaire par un ou des fonctionnaires de la police ne puisse se faire dans les écoles pendant le temps d'école sans l'accord écrit de ses parents (ou de son représentant légal)». Les uns préfèrent un interrogatoire discret à l'école plutôt qu'une conduite au poste et insistent sur la nécessité d'élucider rapidement les éléments constitutifs de l'infraction. Les autres, par contre, relèvent parfois un comportement inadéquat des organes d'enquête et ne souhaitent pas que l'école collabore aux tâches de la police. Chacun est d'accord qu'il ne faut pas compliquer inutilement l'éclaircissement des délits, que les enquêteurs doivent faire preuve d'égards et de discrétion et que les parents doivent être informés, mais qu'il n'y a pas lieu d'exiger leur accord.

Comme d'habitude, une délégation de la SEB discutera avec les collègues députés des affaires scolaires du Grand Conseil au début de la session de mai. Mais il va de soi que la SEB n'est pas à même de leur donner un mandat impératif.

Le Comité cantonal aborde alors quatre autres interventions qui seront traitées ultérieurement au Grand Conseil. Il donne compétence au Comité directeur de rédiger la prise de position de la SEB:

- La motion Kipfer charge le Conseil exécutif de prévoir de nouvelles directives concernant les effectifs dans les classes et d'abaisser les normes actuellement en vigueur. La SEB pense que la situation actuelle est très favorable à une telle exigence qu'elle a déjà discutée. C'est la raison pour laquelle elle recommande l'acceptation de la motion.
- Dans son postulat, le collègue Witschi demande qu'on envisage des mesures appropriées en vue d'améliorer, dans l'intérêt des élèves, la situation actuellement insatisfaisante des maîtres à temps partiel. Depuis des mois, la SEB se penche sur cette question. Elle a la conviction que des améliorations sont toujours possibles. C'est pourquoi elle soutient le postulat.
- La question de l'allègement pour raison d'âge des maîtres à horaire réduit soulevée par l'interpellation Aeberhard préoccupe la SEB depuis des années. A plusieurs reprises, elle a publié dans l'«Ecole bernoise» des informations à ce sujet. Le Comité cantonal est convaincu qu'une meilleure réglementation se justifie amplement, non seulement dans l'intérêt des maîtres, mais qu'elle aurait une influence favorable sur l'école et sur les élèves.
- Les changements fréquents de maîtres présentent de nombreux inconvénients pour les élèves. Le député Lutz demande des explications sur l'octroi de congés pour les enseignants. La SEB aussi souhaite qu'une

statistique des congés accordés durant ces dernières années soit établie. Elle pense qu'il y a lieu de placer au premier plan les intérêts des élèves et qu'une moyenne raisonnable ne devrait pas être dépassée dans chaque collège. Des difficultés se produisent aussi en raison de délais extrêmement longs et en raison de certaines contraintes en rapport avec les années de service et avec l'âge.

Maîtres à temps partiel

Lors de la discussion du postulat Witschi, Edmund Zenger, président de la Commission des maîtres primaires, informe le Comité cantonal des premiers résultats de l'enquête au sujet du système des maîtres à temps partiel.

725 titulaires concernés et 274 maîtres à temps partiel ont répondu. Aucune majorité ne se dégage pour l'abolition immédiate du système. Certaines améliorations sont préconisées, ainsi que le maintien de la relation nombre d'heures-traitement. Une écrasante majorité se prononce en faveur du principe du maître de classe responsable et souhaite une collaboration étroite avec les maîtres à temps partiel. Il est réjouissant de constater que les maîtres à temps partiel, dans leur majorité, se sentent acceptés des collègues et sont satisfaits des rapports qui existent avec les titulaires. Il n'y a qu'une toute petite minorité qui soit franchement mécontente. Neuf maîtres à temps partiel annoncent même qu'ils vont abandonner la profession en raison des expériences négatives qu'ils ont vécues. Il est étonnant de constater qu'environ un tiers des maîtres à temps partiel a été diplômée avant 1976 et qu'environ un quart ne fait pas partie de la SEB.

La Commission des maîtres primaires va maintenant évaluer les résultats et adresser des propositions au Comité cantonal.

Le président de la Société des maîtres aux écoles moyennes pense qu'un trop grand nombre de maîtres non occupés à plein temps occasionne des inconvénients à l'école.

La Conférence des inspecteurs se préoccupe également des questions soulevées. Leur représentant, l'inspecteur Zwicky, suit, en tant qu'invité, avec grand intérêt les délibérations du CC. En prenant connaissance des résultats, il exprime son regret sur le fait que 68 titulaires refusent purement et simplement l'obligation de contacts réguliers avec les maîtres à temps partiel. Les inspecteurs ont pu constater que le comportement personnel des intéressés a une très grande importance et que dans bien des écoles, cela marche bien. Dans certains endroits, on ne constate aucune différence, à la salle des maîtres, entre les titulaires et les maîtres à temps partiel, ailleurs, la plus élémentaire convenance vis-à-vis d'un étranger malaimé fait défaut. Il y aura lieu de tenir compte aussi, dans la suite du travail, des différences existant entre la ville et la campagne: là, l'enseignement à temps partiel peut souvent être dispensé dans une même école, alors qu'ici il est réparti entre plusieurs écoles situées souvent dans des hameaux fort éloignés les uns des autres. Selon une enquête des inspecteurs, nous avons actuellement dans les écoles bernoises 1081 maîtres à temps partiel, dont 228 avec 18 leçons hebdomadaires ou plus, 447 avec moins de 18 leçons hebdomadaires et 376 maîtres de branches (en particulier, maîtres de flûte ou de gymnastique).

Révision des plans d'études

Ulrich Thomann oriente le Comité cantonal sur la rencontre des présidents des organisations de degrés avec les responsables de la Direction de l'instruction publique pour la révision des plans d'études. Pour sa part, le résultat le plus important est la constatation de la volonté de collaboration et de recherche de solutions praticables, ainsi que le fait que rien d'immuable n'est fixé actuellement. La SEB sera vraisemblablement appelée à prendre position sur le projet de grille horaire. Elle salue la procédure ouverte de la DIP qui est toujours disposée à d'autres rencontres. Un bon résultat ne pourra être trouvé que dans la collaboration avec ceux qui, plus tard, devront appliquer le nouveau plan d'études dans leur enseignement. Ernst Grütter, président de la Société des maîtres aux écoles normales, relève encore une fois que cela n'est possible que si les moyens d'enseignement, le matériel de démonstration, etc. sont mis à disposition des maîtres.

Conférence des présidents

Le Comité cantonal approuve le programme et les documents élaborés pour la Conférence des présidents du 9 mai 1981 au cours de laquelle seront discutées les conséquences de la révision des statuts de la SEB pour les sections et les organisations de degrés.

Fermetures de classes

Le Comité cantonal soutient une proposition de la section de Berne-Ville visant, lors du réexamen des directives sur les effectifs par classe, à obtenir la suppression de la disposition qui exige que, lorsqu'il y a plusieurs classes parallèles, le nombre d'élèves soit calculé sur la moyenne de l'effectif normal. Dans les conditions urbaines, cette pratique conduit souvent à des conséquences difficilement justifiables.

Films policiers à la TV

Les enseignants d'un collège demandent à la SEB d'intervenir pour que le film policier hebdomadaire de la TV suisse alémanique, avancé pour des raisons commerciales, soit à nouveau diffusé après le dernier bloc publicitaire. La considération des conséquences pour les enfants est plus importante que les recettes supplémentaires produites par la publicité.

Lors de la discussion, on relève que les intéressés ont la possibilité de passer sur un autre canal. On insiste également sur la nécessité d'une réelle éducation aux médias. Le Comité cantonal décide de publier dans l'«Ecole bernoise» la requête des collègues et de la présenter à l'Association suisse des enseignants lors de la prochaine conférence des présidents.

Ecole bernoise-Schweizerische Lehrerzeitung

Ces derniers temps, l'«Ecole bernoise» encartée dans la «Schweizerische Lehrerzeitung» ne parvient souvent à ses lecteurs que le lundi ou le mardi, voire parfois même le mercredi de la semaine suivante, et ceci quand bien même la clôture de rédaction de l'«Ecole bernoise» a été avancée d'un jour. En fin de semaine, les enseignants auraient davantage le temps de lire leur journal corporatif. C'est pourquoi la section de Berne-Ville charge le Comité cantonal de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer une parution à temps, au besoin de changer d'imprimerie. Les PTT ne sont pas obligés de faire la

distribution le samedi. Le Secrétariat est chargé de s'informer auprès de l'imprimerie et auprès de la «Schweizerische Lehrerzeitung» afin de déceler où se trouve la faute et de faire des propositions pour y remédier.

Assistance juridique

Le Comité cantonal approuve la prise en charge des frais d'un procès pour atteinte à l'honneur entre un enseignant et son président de commission d'école. Mais, pour le même cas, il rejette un éventuel recours à la Cour d'appel.

Le CC est informé de l'évolution du cas B. de S. et approuve les propositions de compromis. La solution dépend actuellement de l'attitude de la commune.

Il accorde l'assistance juridique à un collègue accusé de voie de fait et à un autre accusé d'attentat à la pudeur. La partie des frais à la charge de la SEB dépendra de l'issue des jugements.

Il accorde également l'assistance juridique à un directeur pour lequel l'Office du personnel, sans décision légale, a réduit le traitement actuel de deux leçons hebdomadaires données les années passées sous prétexte que ces leçons ont été autorisées et payées contrairement à une disposition de l'ordonnance sur les directeurs.

En raison d'une décision négative du Conseil exécutif concernant l'interdiction faite à un maître par la Commission scolaire d'enseigner la religion, le secrétaire central est chargé d'examiner avec les conseillers juridiques s'il y a lieu d'adresser un recours de droit public au Tribunal fédéral.

Le Comité cantonal approuve la rédaction d'une lettre au directeur de l'Instruction publique au sujet de la situation financière dans deux cas de réélection dans le Jura bernois. Le dossier envoyé par les membres d'un groupe d'enseignants au sujet des réélections dans la partie française du canton et contenant de graves reproches contre le Comité cantonal et le Secrétariat

conduit à une discussion nourrie. Le Comité cantonal refuse de mettre sur pied une commission d'enquête. Il est d'avis qu'aucun fait ne justifie une telle procédure et que les résultats des réélections dans le Jura bernois ont confirmé la justesse de la marche suivie par la SEB. En faisant une enquête, on pourrait donner l'impression que les reproches contre le secrétaire adjoint pourraient être fondés. Ce n'est pas le cas. On ne doit pas non plus créer un précédent pour d'autres groupes qui ne peuvent imposer leur volonté par la procédure prévue par les statuts. C'est à l'unanimité que le Comité cantonal charge le Comité directeur de répondre dans l'«Ecole bernoise» au texte publié par les enseignants mécontents et d'élaborer une réponse au dossier, réponse qui sera discutée lors de la prochaine séance du CC.

Assemblée des délégués

En raison d'un surcroît de travail au Secrétariat, la formulation des décisions de l'Assemblée des délégués n'a pas encore pu être élaborée. Le Comité cantonal donne compétence au Comité directeur pour préparer ces documents.

Conseil en éducation

Edmund Zenger, président de la Commission des maîtres primaires, attire l'attention du Comité cantonal sur un nouvel usage pour le moins discutable: l'Office de conseil en éducation envoie parfois des enfants en âge préscolaire, qui viennent en consultation, dans des classes de première année afin qu'ils puissent choisir la maîtresse qui leur convient lors de leur entrée à l'école. Si cet «examen des maîtresses» devait faire école, cela pourrait avoir de graves conséquences.

Secrétariat de la SEB: *Moritz Baumberger*

Adaptation française: *Yves Monnin*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17 (evtl. über 037 39 21 86 erreichbar).

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunnigasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breitenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.